

## **Conseil Municipal du 07 février 2020**

### **Point n°2 - DÉMARCHE ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES**

Le rapport ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES nous fournit une belle matière pour l'orientation des choix politiques du conseil municipal.

Nous avons choisi d'intervenir sur 4 points : le sport – les violence sexuelles – les violences économiques faites aux femmes – le handicap.

#### sur le sport :

on apprend dans ce rapport très fouillé que **le sport a Rezé a bien un genre et il est masculin.**

*[rappel ou pas des chiffres .... cf annexe 1*

*pour faire simple et rien n'est jamais simple :*

*1-la population rezéenne est constitué de 46 % d'hommes et de 54 % de femmes et la ville alloue un budget SPORT à des licencié.e.s dont 45 % sont des femmes et 55 % des hommes.*

*2- sur un effectif total déclaré de près de 14000 personnes licencié.e.s la part du budget qui va aux sportives est de 40 % (elle représentent 45 % des licencié.e.s) la part du budget qui va au sportifs est de 60 % (ils représentent 55 % des licencié.e.s)*

*detail et analyse plus fine sur 1 page en annexe ou sur le rapport égalité F-H]*

-----  
*si on résume en proportion du nombre d'habitant plus d'hommes font du sport et donc bénéficient des équipements et des subventions 1<sup>er</sup> avantage pour les hommes mais ce n'est pas tout . Si on regarde à l'intérieur du monde rezéen du sport, chez les personnes pratiquant un sport subventionné les femmes touchent moins de subvention que les hommes 2eme avantage pour les hommes.*  
-----

Tout cela peut s'expliquer par l'histoire de rezé la culture, les choix de soutenir sport amateur et sport de haut-niveau et nous ne portons pas de jugement négatif pour une ville qui s'est donnée au fil des années les moyens d'une politique sportive avec des résultats reconnus.

Maintenant, si on parle d'égalité le compte n'y est vraiment pas.

La ville a mis le doigt sur un problème et elle essaie de le résoudre.  
Elle se dit : intégrons plus de femmes dans le sport Rezéen.

Le rapport nous apprend que les sports plus anciens où la compétition est un des objectifs important attirent un public d'hommes quand les sports plus « nouveaux » et où la compétition entre pratiquants serait moins prégnante attirent un public plutôt composé de femmes.

La ville qui a fait des efforts depuis plusieurs années peut se dire : permettons à plus de femmes de découvrir par exemple le rugby **\*cf annexe1** (96 % d'hommes...ou le tennis de table 97 % ) cela a assez bien marché avec d'autres sport ; le basket est un exemple de sport compétitif assez ancien et réussit bien aux femmes. Regardez aussi le nombre de femmes qui adhèrent au foot depuis la coupe du monde féminine.

C'est une démarche à suivre ...avec celle-ci tout le monde est d'accord.

Mais il y a une autre démarche à suivre en parallèle : **notre rapport à la compétition.**

Sur ce terrain nous aurions besoin aussi de nous battre et de remporter des victoires.  
Quels types de compétition voulons nous pratiquer dans le sport ?

La question à long terme : voulons nous un environnement où une jeune femme apprend dès l'âge de 10 ans que « les filles sont moins fortes que les garçons... »  
Ne changez pas l'environnement et vous ne changez pas cette logique.

Il faudrait donc changer les règles du jeu. Des petites expériences sportives à Rezé sont intéressantes à ce titre, le rapport en présente quelques-unes ; (Cf Annexe2, \*2 \*3 \*4)

Génétiens.e.s, anthropologues, sociologues le disent :  
« ...les rapports d'inégalité femmes-hommes ne sont pas naturels mais le résultat d'une logique d'environnement. » (Cf Annexe2, \*5)

Doublons la distance du marathon...mettons 84 kms et on verra si ce sont toujours les hommes qui arrivent les 1<sup>er</sup>.

Intégrons les critères de coopération dans les résultats. Ajoutons un critère de style dans la comptabilisation d'un but marqué au foot.

En résumé, combinons les 2 approches : favorisons la participation de plus de femmes dans les sports à dominante de compétition, mais également faisons évoluer les règles du jeu des sports pour que plus de femmes s'y retrouvent.

## 2. les violences sexuelles :

*P 31 « Sur cette base, on estime ainsi en Loire-Atlantique à 4 600 le nombre de femmes victimes, dont 3 250 de violences uniquement physiques, 650 uniquement sexuelles et 700 cumulant les deux. »*

*« ...94 000 femmes majeures déclarent avoir été victimes de viols et/ou de tentatives de viol sur une année. Parmi elles, 62 000 déclarent avoir subi au moins un viol... »*

- Ne serait-il pas important de communiquer les chiffres sur Rezé ? Par exemple sur les viols, si nous avons bien noté les chiffres donnés en commission, on estime qu'il y en aurait environ 1900 par an en Loire-Atlantique (principalement dans le cercle privé), et donc si on fait un prorata à la population, cela fait environ 1 viol par semaine à Rezé. Ce chiffre choque, et c'est pour cela qu'il parle.

- le rapport est très ferme sur les mots utilisés. Une plaquette du ministère du sport diffusée sur la ville en 2019 utilisait le terme d'abus sexuel. Or ce terme est combattu par les associations. Le terme pour la justice est crime agression sexuelle, un viol, un attouchement. Ce ne ne sont pas des abus sexuel ce sont des crimes punis par la loi. Des milieux et pas uniquement le sport utilisent à tort le terme abus.

cf « FlashInfos\_Prévention violences-Numéro 1-27112018\_OMS.pdf »

## 3-les violences économiques faites aux femmes :

*P31 il est question des aidants*

*58 % des personnes aidantes sont des femmes.*

*31 % des aidants affirment avoir tendance à délaissé leur propre santé.*

La fatigue accumulée par ces personnes lors de l'accompagnement d'un proche dans la maladie révèle là aussi une inégalité en défaveur des femmes.

L'aide aux aidants fait l'objet de beaucoup d'attention depuis quelques années dans les secteurs de la santé et du social.

Au niveau des collectivités locales, baisser la qualité des services publics en diminuant le nombre de professionnel.le.s investi.e.s sur le terrain ne peut pas être compensé par une augmentation des outils numériques.

La commission nous a montré plusieurs actions de terrain pour le soutien aux aidants. Nous engageons la Ville à les amplifier.

P. 29 il est question des familles monoparentales

Le tableau source OSU date de 2015

Le nombre de familles monoparentales aurait baissé sur Rezé.

On aimerait dans les prochaines commandes de l'Observatoire Social Urbain au COMPAS avoir des statistiques croisées famille monoparentale – femmes – revenus/statut – propriétaire/locataires.

On pourrait comparer homme cadre supérieur en accès à la propriété et femme en temps partiel non choisi vivant avec un ados en location.

L'intérêt serait de mesurer les tendances dans la population rezéenne afin de mieux adapter les politiques publiques.

#### 4. handicap

La présentation en commission AMG était fouillée. Au-delà des chiffres, nous avons eu une analyse.

Nous avons trouvé ce rapport excellent.

C'est pour cela qu'on peut se permettre une mise au point sur 2 phrases contestables :

cf Répartition des travailleurs handicapés (p. 11)

*« Ainsi, au regard de l'effectif concerné, les hommes sont davantage impactés par le handicap que les femmes »*

Normal. Si on revient au tableau concernant la répartition des effectifs par filière (p.8), les hommes sont majoritairement employés dans les secteurs « technique » dans la fonction publique territoriale. Et malheureusement on considère que les emplois de ces filières ne sont pas adaptés aux personnes handicapées. En gros on considère qu'une personne handicapée peut être secrétaire, pas maçon... et de la même manière qu'il n'y a que très peu de femmes maçons, il y a très peu d'hommes secrétaires...

*« Par ailleurs, les agents de catégorie C sont davantage concernés par le handicap que les autres catégories. »*

Tournée comme cela, cette phrase voudrait dire que c'est parce qu'ils sont agents de catégorie C qu'ils sont plus concernés par le handicap.

Les personnes handicapées ont encore beaucoup de difficultés pour accéder aux études supérieures. C'est pour cela qu'elles ne peuvent pas prétendre à d'autres postes que ceux de catégorie C.

Ainsi, les personnes handicapées sont contraintes à des carrières professionnelles qui ne conviennent pas toujours à leurs aspirations.

C'est pourquoi nous préconisons, à l'inverse, de les laisser libres de choisir leur orientation professionnelle et de prendre en considération leur handicap pour adapter leur poste de travail au moment de la prise de fonction.

## Annexe 1 Synthèse des P.43 à 45 !1<sup>er</sup> échantillonnage budget genré.

### Analyse de la structure des adhérents (saison 2018-2019)

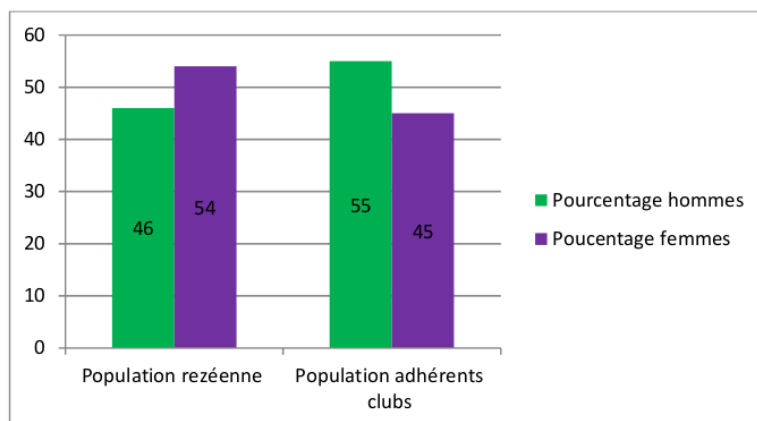
- **Nombre d'adhérents**

13 596 personnes adhérentes (licenciées et non licenciées)

Nombre de femmes adhérentes : 6 103, soit **45% du total des adhérents**

Nombre d'hommes adhérents : 7 493, soit **55% du total des adhérents**.

Pour information et comparaison, il y a 40 368 habitants sur le territoire de Rezé (données Insee - population 2016) : dont 21 785 femmes, soit **54%** de la population totale et 18 583 hommes, soit **46%** de la population totale.



répartition BP F-H 40 % femmes (45 % d'adhérentes) 60 % (55 % d'adhérents)

répartition BP sur les 5 associations sportives mobilisant 34 % des subventions.

AEPR Football : 878 (25% femmes et 75% d'hommes)

USEP (Omnisports) : 717 (50% de femmes et 50% d'hommes)

Rezé tennis Club : 571 (27% de femmes et 73% d'hommes)

Football Club Rezé : 561 (10% de femmes et 90% d'hommes)

« ...ce qui signifierait qu'environ 1/3 de la subvention globale (qui serait mobilisée par ces 5 associations) toucherait 765 femmes adhérentes, soit 12% du total des femmes adhérentes (6 103 femmes).

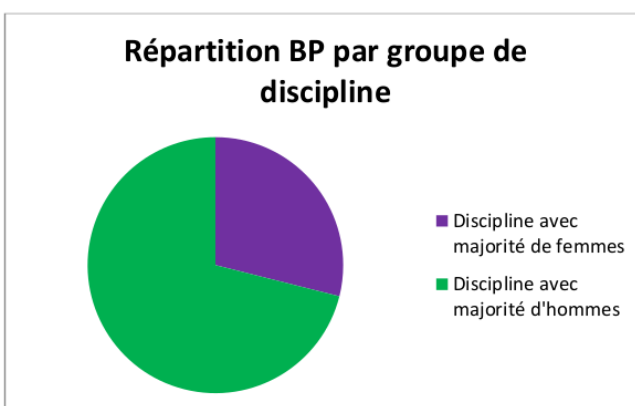
Répartition BP par typologie en focalisant sur 10 disciplines très genrées

VTT = 100% d'hommes ; - Pétanque = 98% d'hommes - Billard = 96% ; - Rugby = 96% ; - Tennis de table = 94%.

Gym fitness : 100% de femmes ; - Zumba : 100 % de femmes ;

- GRS : 97% ; - Pilates : 97% ; - Gym aquatique : 94% - Qi Gong 90 %

sur ces 10 disciplines et pour un effectif de 530 femmes et 652 hommes



## annexe 2

\*1 p.42 ex rugby et ex rez'in ROC (in Conventions d'objectifs avec les clubs sportifs)  
Pour l'ASBR Rugby (saison 2018-2019), la part des adhérentes féminines est de 4% contre 96% pour les hommes.

Le club de Rugby a affiché une démarche volontariste d'intégration des féminines depuis 2016. Le club ne présentait pas d'équipe féminine faute d'effectifs suffisants. Pour cette saison sportive, deux équipes féminines ont pu être créées grâce à un partenariat avec la NRF (club de rugby de la Ville de Nantes : une moins de 15 ans et une moins de 18 ans) afin d'impulser une dynamique favorable à la féminisation de cette activité. Au niveau du bureau du club, une recherche de féminisation avec l'arrivée d'une trésorière. Le club intervient également dans le temps périscolaire de écoles et au Lycée afin de faire connaître l'activité aussi bien aux garçons qu'aux filles.

L'association « Rez'in et Roc » a 48% d'adhérentes femmes (161 en effectif féminin) et 52% d'hommes (177 en effectif masculin) sur la saison 2018- 2019.

Le club favorise l'encadrement féminin et veille à sa formation : Présence de deux encadrantes plus deux en cours de formation dont l'une dans le cadre d'une formation professionnalisante. Le conseil d'administration est constitué de treize personnes dont trois femmes (parmi ces trois femmes, la trésorière).

Il n'y a pas eu de nouvelle convention signée pour l'année 2019.

\*2 p.37 Elargir le champ d'intervention aux pratiques urbaines diverses (graph, danse urbaine etc...) pour favoriser des pratiques traditionnellement plus féminines. (in animation autour du skate-park)

\*3 p, 41 Cette inversion de la courbe peut s'expliquer par de nouvelles propositions d'activités (équitation, escape game, self défense...) qui semble séduire davantage ce public féminin ; mais cette tendance devra être confirmée en 2020. (in carrément sport)

\*4 p.41 L'objectif du dispositif est de valoriser certaines pratiques sportives pour favoriser la participation du public féminin et à terme avoir une fréquentation égalitaire entre garçons et filles. (in carrement sport)

\*5 [Pierre-Henri Gouyon](#) Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle, à Agro Paris Tech, à l'ENS de Paris et à Sciences Po Paris, chercheur à l'institut de Systématique, Evolution et Biodiversité.

le Dimorphisme sexuel : a écouter l'émission La méthode scientifique 15 février 2018 16h00 17h00 cf pierre gouyon - Edith Heard- Yves Coppens + + travaux de l'équipe de Françoise Héritier

**Intervention point n°3 :  
Vote du budget primitif  
2020. Conseil Municipal du  
7 février 2020**



Ce ne sera pas faute de vous l'avoir demandé : à chaque vote du budget et ce, depuis des années, les élus successifs de Rezé à gauche toute, vous demandent la création d'une commission finances réunissant élus, services, citoyen-ne-s ; elle ne verra donc pas le jour sous cette mandature.

Idem pour la demande des documents bien en amont des commissions

Nos conclusions seront les mêmes que lors des précédents votes et débats d'orientation budgétaire : comment justifier un budget de fonctionnement plutôt stable pour une population croissante et dans un contexte qui plus est aujourd'hui porteur avec des subventions de l'Etat en hausse et des recettes fiscales satisfaisantes ?

Nous nous inquiétons notamment de la baisse du budget du SSIAD qui est une atteinte aux services rendus à nos séniors, sujet que nous développerons plus tard.

Concernant le budget investissement, nous continuons à nous opposer catégoriquement à ce non-projet du CSC Loire et Seil dans la zone atout sud

Ce seul dossier suffit pour nous à ne pas approuver le budget.

Conseil Municipal du 07 février 2020

Point n°6 - Création d'une police métropolitaine des transports en commun



Dans votre programme électoral de 2014, Monsieur le maire, vous écriviez :  
« ...Pour répondre aux inquiétudes des Rezéen·ne·s qui vivent au quotidien un fort sentiment d'insécurité et parce que chacun doit se sentir en tranquillité dans l'espace public, nous étudierons, en lien avec la Métropole, l'opportunité de créer une police municipale ... »

Depuis vous avez dû étudier cette opportunité puisque vous déclariez en CM du 27 09 2017 :  
« Notre approche du sujet [NDLR l'insécurité ] se veut clairement équilibrée. Nous proposons ce soir d'adopter des propositions concrètes et globales. Avec plus de 30 actions. Entre prévention, médiation et surveillance....Nous ne retenons pas la mise en place d'une police municipale, car nous ne voulons pas intervenir sur le champ régalien de la sécurité publique... »

La prévention est difficile, mais présente au travers des campagnes de sensibilisation des usager·e·s, et la formation des personnels de la SEMITAN.

La médiation est en partie visible par les médiateurs présents dans les transports. Nous y reviendrons.

La surveillance : on peut la regretter, mais nous sommes filmés 24h/24 dans le tram.

Mais aujourd'hui, vous retenez la création d'une police métropolitaine des transports... Police métropolitaine qui intervient pas seulement dans les trams et les bus mais aussi sur l'espace public, sur le territoire communal, et qu'on nous demande à ce titre d'approuver en tant qu'élus municipaux. C'est donc bien une police municipale, ou pluri-municipale, focalisée sur un sujet. Alors on peut se demander ...où est la cohérence ?  
Quels sont les éléments qui nous manquent pour suivre votre logique et nous permettre de comprendre votre virage à 180° depuis septembre 2017.  
Merci de nous éclairer sur ce 1<sup>er</sup> point.

-

Venons-en aux raisons qui justifient le déploiement de cette nouvelle police : les incivilités et les agressions. 3400 atteintes recensées en 2019, dont 25% d'agressions physiques ou verbales sur des personnes, plus toutes les incivilités non recensées, c'est trop, et c'est préoccupant. Il faut faire quelque chose, en effet.

La question est de savoir si cette nouvelle police est une bonne réponse.

3400 atteintes en un an, cela fait un peu plus de 9 atteintes par jour en moyenne.

Il y a 144 millions de voyages par an (un voyage c'est **un** déplacement d'**une** personne en transport en commun), soit en moyenne 394 000 voyages par jour.

Et donc 9 atteintes à la sécurité par jour c'est trop, mais 9 atteintes pour 394 000 voyages, cela permet de relativiser.

Là encore, cela ne comptabilise pas des incivilités, plus mineures mais vraiment désagréables et certainement plus nombreuses, qui ne sont pas formellement rapportées et recensées par la TAN. Mais pour ces incivilités, est-ce vraiment d'une police dont il est besoin ?

Nous nous interrogeons en effet sur le cadre d'intervention de ces 32 nouveaux agents de police car leurs missions restent floues : seront-ils dans le tout répressif, ou auront-ils également des missions de médiation tentant de trouver des réponses plus responsabilisantes aux incivilités rencontrées ?

Quid alors de la place accordée aux agents de prévention et aux médiateurs de la TAN dont c'est le rôle principal ? Car il y a aujourd'hui -ce sont les chiffres 2018- déjà 95 ETP en prévention, et 4

en médiation à la TAN. Que vont devenir ces agents et leurs missions ? Va-t-on déshabiller Pierre pour habiller Paul ? Comment vont-ils se coordonner et se compléter ? De plus, le terme de "régulation des comportements inadaptés" indiqué dans la délibération ouvre la porte à toutes sortes de dérives si on ne définit pas plus précisément ce que sont les dits "comportements inadaptés".

-

La délibération parle d'une présence dissuasive de cette nouvelle police. Mais en commission, on nous a parlé de 6 équipages de police qui effectuent des vacations de 8h45 du lundi au samedi de 11h à 23h30, cela signifie mettons 3 équipages opérationnels en simultané pour l'ensemble du réseau et de ses abords, pour l'ensemble des actions, dissuasion et interventions confondus. Et puis, en fait non, on nous a précisé que la présence dissuasive ne serait que sur les lignes de tramway, busway et chronobus. Cela fait encore 13 lignes s'étalant sur 140 km. Difficile d'assurer une présence autre que sporadique avec 1 ou 2 équipes dédiées. Et puis aucune présence dissuasive de prévue pour les bus classiques. C'est pour nous un gros problème d'inégalité de traitement des usagères et usagers. Ah oui, et au fait, après 23h30, il n'y aura plus de police des transports. Pas très rassurant pour les usagères et usagers nocturnes non ?

Alors on pourrait en déduire qu'il faut non pas 32 mais 300 policières et policiers. Au-delà du fait que ce serait très lourd financièrement, cela pose la question plus générale : faut-il mettre une policière ou un policier derrière chaque citoyenne ou citoyen ?

Pour notre part, nous pensons que la solution la plus raisonnable, pas magique mais la plus raisonnable, n'est pas un recours toujours plus important à la répression, mais le recours à la responsabilisation d'une part, et à l'inclusion de toutes et tous d'autre part. Car il ne faut pas oublier que les personnes qui commettent les actes de délinquance ou d'irrespect sont celles qui sont, ou se sentent, rejetées du système et de la société. Mettons plutôt les moyens des collectivités pour mieux inclure ces personnes-là, pour leur offrir de l'écoute, de la sécurité financière, des soins y compris mentaux, des activités et un cadre de vie épanouissants. Plus généralement, inversons la tendance actuelle d'aggravation des inégalités, en aidant plus les plus défavorisés mais aussi en taxant plus les plus favorisés. Et vous verrez que les incivilités, dans les transports ou ailleurs, diminueront. Idéalistes ? Oui. On a soif d'idéal, je vous le rappelle.

Et pour revenir à la TAN, mettons plus de moyens encore, si nécessaire, pour des agents de prévention et de médiation. D'ailleurs, comme nous préconisons les transports en commun à prix libre, nous pouvons immédiatement libérer les moyens des 78 ETP actuellement affectés au contrôle des titres de transport. Et pour les actes graves, il y a la police nationale, qui intervient déjà, et qu'il faut renforcer si besoin.

Pour conclure, vous nous demandez aujourd'hui de signer un chèque en blanc sur le principe d'un service sur lequel nous avons de sérieux doutes d'efficacité, et dont la mission est mal définie puisqu'elle renvoie à une convention ultérieure, qu'il sera évidemment très difficile de désapprouver si nous avons accepté le principe initial. Tout ceci vient d'une décision récente de la présidente de Nantes Métropole, et nous laisse le sentiment désagréable d'un petit arrangement entre amis politiques à des fins d'affichage dans une période électorale, plutôt que d'une mesure mûrement réfléchie et finement évaluée.

Nous ne signerons pas ce chèque en blanc, et nous espérons que nous ne serons pas les seuls.





# RàGT Rezé à Gauche Toute !

**Intervention point n° 8 :**

**Personnel communal-Liste des emplois bénéficiant de l'attribution d'un logement de fonction. CM 07 février 2020**

Nous manquons d'éléments d'appréciation. Nous ne sommes donc pas en capacité d'évaluer en quoi la présence d'un gardien sur le site de la Balinière serait plus ou moins indispensable que pour l'Hôtel de ville ou la Robinière. Sur le principe, la présence d'un gardien permet de réaliser le lien avec les usagers et usagères du lieu et d'assurer sa tranquillité. Il nous semble donc intéressant de le conserver. Surtout pour des grands bâtiments et ensembles étendus.

Ici l'argumentaire fourni n'est que technique et réglementaire. Nous préférons raisonner en termes de besoins humains pour assurer qualité de service et tranquillité à la population.

Plus globalement sur le sujet du gardiennage et de la tranquillité. Rezé à Gauche Toute privilégie la présence humaine plutôt que celle des caméras. .

Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

L'inscription du poste d'adjoint périscolaire sur un temps à 23,56% nous donne hélas l'occasion de revenir sur la précarité subie par ces salarié·e·s. Certes il y a eu une augmentation des heures des responsables et adjoints périscolaires. Certes il y a des recherches de compléments de temps avec notamment l'ARPEJ.

Mais les problèmes qui remontent, et notamment l'actualité inquiétante sur l'école de Ragon sur le temps du midi, nous rappelle combien statut des personnels et qualité de services rendus vont de pair. N'oublions pas qu'il s'agit avant tout de l'épanouissement des enfants.

Autre indice, des animateurs/animateuses quittent Rezé pour aller vers la ville de Nantes (Léo Lagrange) avec des contrats plus intéressants.

Au vu de cette situation, la majorité municipale doit aller encore plus loin pour imaginer des dispositifs permettant d'offrir à ces salariés des contrats dignes de ce nom, qui les fidélisent et leur permettent ainsi d'être formés correctement.

Autre point, nous constatons que les 2 recrutements proposés aujourd'hui sont, une fois de plus, des contractuels. Cette fois il s'agit d'un attaché contrôleur de gestion, et d'un ingénieur de maîtrise d'oeuvre. Nous ne pouvons pas cautionner ce recours de plus en plus fréquent aux contractuels, qui fait insidieusement le lit de la disparition du statut de fonctionnaire.

Dernier point, dans la délibération initiale, il était prévu la suppression d'un poste d'aide à domicile ; cette délibération a été modifiée in extrémis, et hors délai, et la suppression de ce poste a disparu. Quelles en sont les raisons ?

Il demeure que nous constatons une diminution progressive des postes du Service à domicile SAD passant de 20 postes en 2016 à 13 aujourd'hui avec 9 contractuels et une baisse également du budget dédié au Service de soins infirmiers à domicile SSIAD sur laquelle nous n'avons pas eu les explications attendues.

Cette tendance confirme les inquiétudes émises par notre groupe lors du lancement du projet Groupement Copavie en mars 2018 quant à l'abandon des missions des services municipaux à destination du public sénior, pour le passer aux mains des associations, ou pire, à celles d'entreprises privées dont le but est de faire de l'argent sur l'or gris comme elles se le disent entre elles. Cela comporte un risque de laisser pour compte les plus démunis ; c'est pour nous inacceptable.

Conseil Municipal du 07 février 2020



**Point n°11 - VENTE PAR  
ADJUDICATION FORCÉE - PROPRIÉTÉ PIQUET BOISSON**

Cette délibération a fait réagir notre groupe.

Nous avons bien compris le principe mais le choix du prix fixé par la ville nous interroge.

S'il y a vente par adjudication forcée c'est qu'il doit y avoir des dettes.

Dans la logique des créanciers, le recouvrement de la dette est leur seul objectif. L'intérêt pour le propriétaire de retrouver une situation financière plus équilibrée passe en dernier plan.

Avec un prix de début d'enchères fixé par la ville à 55 000 euros pour 1000 m<sup>2</sup>, notre groupe trouve que cette offre est trop éloignée de sa valeur.

**Conseil Municipal du 7 février 2020**

Point n°12 – Constat de désaffectation et  
déclassement d'un ancien chemin - La Bernardière

Déclasser un chemin aujourd'hui non utilisé, paraît, à première vue, du bon sens, d'autant plus si d'autres cheminements existent à proximité.

Mais nous nous sommes demandés quelle raison impérieuse justifiait ce déclassement en particulier, alors que de nombreuses autres situations foncières de ce type doivent exister sur la commune.

On nous dit que le déclassement va permettre de mieux je cite "gérer les limites (dispositif de clôtures)" du terrain mis à disposition d'OSER forêt vivante. Ah bon ? Va-t-on vraiment clôturer 14 000 m<sup>2</sup> pour protéger des légumes et du matériel de jardinage ? Et est-il si gênant que des promeneuses et promeneurs passent le long d'une haie séparant deux parcelles distinctes ?

La délibération nous dit aussi que ce terrain est, je cite, "non cadastré", comme s'il s'agissait d'un oubli ou d'une erreur de classification foncière. Mais pas du tout, s'il n'a pas de numéro de parcelle, c'est précisément parce qu'il fait partie du domaine public de la Ville, et qu'il constitue une voirie communale qui devrait être entretenue en tant que telle.

Alors, nous sommes allés voir sur le terrain, et nous sommes navrés de devoir dire que, contrairement à ce qui nous a été dit en commission, et à ce que la délibération laisse entendre, ce chemin, en réalité, est bien utilisé. On voit clairement la trace de cheminement au milieu de l'herbe. Et il est actuellement plus praticable, car moins boueux, que d'autres chemins voisins. S'il est répertorié de longue date en voirie communale, ce n'est pas un hasard.

Certes, il est moins emprunté que d'autres chemins voisins, mais cela s'explique par le fait qu'il n'est ni entretenu, ni signalisé, alors que cela devrait être le cas comme je viens de l'expliquer. Son entrée sud-est sur la rue des Carterons ressemble à un chemin privé, un peu boueux en hiver, plein d'herbes hautes au printemps et encadré de branches qui ne sont pas taillées. Rien n'indique qu'il s'agit d'un chemin public, alors que juste de l'autre côté de la rue, l'entrée du chemin des Rotereaux est, elle, parfaitement signalisée avec un panneau officiel.

C'est un peu le même procédé que pour certaines lignes de train : on néglige l'entretien, on dégrade le service rendu au public, on ne communique pas sur son existence, et après on constate la baisse de fréquentation et cela justifie, *in fine*, la fermeture de la ligne.

Si les raisons officielles justifiant le déclassement ne tiennent pas, c'est qu'il y a d'autres raisons non avouées. Et nous avons notre idée là-dessus. Nous pensons que la principale raison inavouée, c'est d'ouvrir la possibilité d'offrir à l'avenir un beau grand terrain disponible à la construction.

Car qui dit parcelle du domaine public dit parcelle non vendable, et non constructible pour autre chose que des équipements d'intérêt général. En revanche les parcelles du domaine privé de la commune sont, elles, vendables et constructibles.

Presque tout le terrain d'OSER est en domaine privé de la commune, sauf cette satanée petite parcelle k qui coupe le terrain en 2. Et donc si on déclassé cette parcelle k, alors on aura demain un grand terrain continu de 14 000 m<sup>2</sup> et même plus avec les parcelles voisines, à ouvrir à l'urbanisation.

Or cette zone fait partie de l'emprise réservée au projet de prolongement du Boulevard Mendès France qui devait relier La Blordière à Ragon.

Projet aujourd'hui suspendu, et qui laisse donc, pour le moment, la place à la plus grande coulée de verdure existante au cœur de Rezé.

Coulée de verdure qui, de manière scélérate et totalement contradictoire avec les beaux discours sur la préservation de la nature en ville, a été classée en zone d'urbanisation future au Plan Local d'Urbanisme, avec l'approbation de la totalité de la majorité, et le silence coupable de celles et ceux qui se disent les plus écologistes, de longue date ou nouvellement convertis.

Ce silence va-t-il se poursuivre aujourd'hui ?

Pour notre part, et nous nous opposons fermement au déclassement de cette parcelle.

Nous proposons en revanche un autre déclassement, via une révision du PLU : toute la coulée verte Blordière-Ragon doit être déclassée de sa catégorie actuelle "zone d'urbanisation future", et reclassée en zone non constructible, A et/ou N, de manière à mettre en phase les discours et les actes, et à conforter durablement la trame verte à Rezé.

Point n°17 – Mise à jour des tarifs d'accès au Bike Hut – Parking vélos multi-service

Au Conseil municipal de mars 2018, nous avons voté les yeux fermés, comme tout le monde, l'autorisation de dépôt de déclaration préalable pour l'installation de ce Bike Hut à Trentemoult.

Tout ce qui est favorable à l'essor du vélo nous semble en effet *a priori* digne d'être soutenu.

Il s'agit d'un investissement relativement lourd, de plus de 50 000 euros (nous n'avons pas les chiffres détaillés) pour une douzaine de places pour vélos.

Il apparaît que le bilan de fonctionnement de cet équipement est jusqu'à présent très insatisfaisant, puisque seulement 13 réservations ont été faites en plus d'un an d'ouverture.

Nous espérons que les nouvelles offres de service -la possibilité d'un abonnement longue durée- vont permettre de corriger cet état de fait. On peut penser que oui, vue la demande de stationnements vélo sécurisés en général, et en particulier à Trentemoult, où de nombreux logements sont contraints en espace.

Nous regrettons cependant que cet équipement soit dépendant de la gestion des accès par un service privé, et selon une procédure forcément informatique et par carte bleue, ce qui favorise les fractures numérique et sociale.

Nous nous questionnons enfin sur son coût de fonctionnement, fluides, abonnement informatique, voire contrat de maintenance confié à du privé, nous l'ignorons.

Nous voterons cependant pour les modifications proposées aujourd'hui, en espérant que cette fois cet équipement rencontrera son public.

Mais nous demandons qu'un bilan détaillé, sur la fréquentation, détaillée par type d'abonnement (longue durée ou non, riverains/visiteur/association), et sur le coût de fonctionnement de l'équipement soit présenté au Conseil municipal et au public d'ici un an, voire moins si une alerte est nécessaire, de manière à envisager la poursuite ou l'arrêt de cette expérience.